



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Accompagnement industriel des territoires

Question écrite n° 17519

### Texte de la question

M. Sébastien Cazenove attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, sur l'initiative des Territoires d'industrie qui permettra de développer l'industrie du pays, dans 124 territoires ciblés tout en créant des emplois. En effet, les emplois industriels représentent chacun la création de quatre à cinq emplois indirects qui sont mieux rémunérés, pérennes et non délocalisables. Ces Territoires d'industrie bénéficieront d'un panel de services (couverture numérique, priorité des moyens du Plan d'investissement compétence) pour les aider à se développer industriellement et leur permettre d'attirer des cadres. Toutefois, les territoires retenus doivent présenter une forte identité et un savoir-faire industriels pour intégrer la cartographie et avoir les bénéfices de cette excellente initiative. Le département des Pyrénées-Orientales n'a pas été listé parmi ces territoires mais possède des industries à dimension internationale (liège, agroalimentaire, métallurgie, fabrication de papier) et présente un fort potentiel de développement de filière industrielle grâce à des atouts indéniables (plateforme logistique internationale, territoire transfrontalier au carrefour de l'Occitanie et de la Catalogne sud). Ce type d'initiative serait alors très profitable sur ce département affichant un des taux de chômage le plus élevé de France. Aussi, il souhaiterait savoir ce que prévoit le Gouvernement dans les territoires non listés aujourd'hui mais présentant un fort potentiel industriel.

### Texte de la réponse

L'initiative « Territoires d'industrie » vise à soutenir nos entreprises industrielles sur l'ensemble de notre territoire, conformément à la stratégie déterminée de reconquête industrielle, centrée sur les enjeux de compétitivité, d'innovation, de formation et de développement territorial, que conduit le Gouvernement. Comme l'a énoncé le Premier ministre au conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, cette nouvelle approche repose sur trois principes : - un principe de ciblage, visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels ; - un principe de gestion décentralisée. Les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI ; par ailleurs, les régions sont chargées de piloter le dispositif ; - un principe sur la concentration des moyens qui sont à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains. 124 territoires d'industrie, représentant 453 établissements publics de coopération intercommunale, ont été identifiés et annoncés par le Premier ministre le 22 novembre, pour bénéficier d'un accompagnement prioritaire. Cette carte a été ajustée à 136 Territoires d'industrie par le Conseil national de l'industrie du 5 mars en prenant acte des décisions d'adaptation prises par les comités de pilotage régionaux. Il s'agit d'une liste ouverte à un enrichissement éventuel et à une concertation plus étroite qui pourra avoir lieu dans les territoires, en lien avec les intercommunalités et les conseils régionaux. Il reviendra ainsi au comité de pilotage régional de proposer, le cas échéant, des adaptations à la liste des territoires d'industrie identifiés dans chaque région, tout en assurant la cohérence au regard des critères de sélectivité établis pour définir les territoires d'industrie. Dans ce cadre, je vous invite à vous rapprocher des acteurs qui assurent le pilotage de la démarche au niveau local (intercommunalité) et régional (conseil régional) ainsi que du préfet des Pyrénées-Orientales afin de leur faire part de votre intérêt pour cette initiative.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Cazenove](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17519

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** [Économie et finances \(Mme la secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances \(Mme la secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mars 2019](#), page 2026

**Réponse publiée au JO le :** [16 avril 2019](#), page 3606